



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6298<sup>e</sup>** séance

Mercredi 14 avril 2010, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Takasu . . . . .	(Japon)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M <sup>me</sup> Juen
	Bosnie-Herzégovine . . . . .	M <sup>me</sup> Marinčić
	Brésil . . . . .	M. Garcia
	Chine . . . . .	M. Huang Hongjiang
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Masilko
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	France . . . . .	M. Kassianides
	Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Ntyam-Ehya
	Liban . . . . .	M <sup>me</sup> Ziade
	Mexique . . . . .	M. Rodiles Bretón
	Nigéria . . . . .	M. Edokpa
	Ouganda . . . . .	M. Kamudoli
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Afshar
	Turquie . . . . .	M. Dizdar

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est reprise à 15 h 10.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de cinq minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute l'efficacité voulue.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

**M. Shawabkah** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je tiens également à féliciter votre prédécesseur pour la sagesse avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de mars. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, pour son exposé détaillé.

Je voudrais présenter mes condoléances au Gouvernement et au peuple chinois pour le séisme qui s'est produit aujourd'hui.

La Jordanie s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la République arabe syrienne au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

Les difficultés et les tensions sont nombreuses dans notre région en raison de l'absence de progrès véritables et tangibles vers la solution des deux États et une paix globale au Moyen-Orient. Les graves tensions qui règnent au Moyen-Orient pourraient avoir des conséquences catastrophiques si le Gouvernement israélien continue de faire fi du consensus international en faveur de la solution de deux États et d'une paix globale fondée sur les cadres convenus et l'Initiative de paix arabe; de passer outre aux résolutions de légitimité internationale et d'appliquer et d'intensifier ses pratiques unilatérales et provocatrices dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Jérusalem-Est. La poursuite du statu quo ne ferait que compromettre les efforts sincères qui sont déployés, alimenter la violence et entraîner la région et les populations qui y vivent dans le chaos et le conflit. Cette situation, à son tour, aurait des conséquences négatives sur la sécurité du monde dans son ensemble.

Le seul moyen d'éviter ce sombre scénario et de construire un avenir radieux est d'intensifier au cours des prochains mois les efforts internationaux pour

progresser véritablement vers la mise en œuvre de la solution des deux États, seule solution à la question palestinienne, comme l'ont confirmé à maintes reprises les résolutions du Conseil de sécurité. La Jordanie, sous la direction de S. M. le Roi Abdullah Bin Al Hussein, est déterminée à continuer d'œuvrer avec toutes les parties concernées, sur la base de cette solution, pour instaurer la paix et la sécurité régionales devant mener à la création d'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant sur le territoire national palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale, et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967.

À cet égard, la Jordanie se félicite vivement du rôle de chef de file joué par les États-Unis et souligne l'importance de leurs efforts en cours et de ceux du Quatuor international, de l'Union européenne et de tous les partenaires pour relancer des négociations sérieuses, assortie de délais et de points de repère précis pour évaluer les progrès réalisés vers la solution des deux États dans un contexte régional de paix globale fondée sur les principes de légitimité internationale convenus, et notamment l'Initiative de paix arabe.

La Jordanie a exprimé à maintes reprises ses vives préoccupations et sa condamnation et son rejet explicites de toutes les pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, et en leur cœur même, à Jérusalem-Est. Nous n'avons cessé de mettre en garde contre les conséquences de ces pratiques sur la paix et la sécurité internationales, étant donné notamment la place de choix qu'occupe Jérusalem dans l'esprit et le cœur de centaines de millions de chrétiens et de musulmans à travers le monde. Aujourd'hui encore, nous attirons l'attention sur le fait que la poursuite de ces pratiques illégales, illégitimes et condamnées dans les territoires palestiniens occupés en général, et à Jérusalem-Est en particulier, et les tentatives fébriles d'Israël de judaïser ces territoires entraîneront toute la région dans une situation qu'il sera incapable de contrôler, faisant ainsi peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales, dont le maintien est une responsabilité principale de ce Conseil.

Les pratiques du Gouvernement israélien dans les territoires palestiniens occupés sont contraires à l'esprit d'une paix véritable et ne reflètent aucun désir de paix. Israël a poursuivi ses mesures unilatérales provocatrices à Jérusalem-Est occupée, notamment les

fouilles sous et autour des lieux saints musulmans et chrétiens, en particulier à Haram al-Charif; la démolition de maisons; le blocage des activités de l'administration de la dotation palestinienne; la confiscation de terres; l'expulsion de résidents arabes et les tentatives continues de créer de nouvelles réalités sur le terrain, de modifier la démographie de Jérusalem-Est occupée, de faire disparaître les caractéristiques arabes, musulmanes et chrétiennes de la ville et de changer le statut juridique de la ville sous occupation israélienne.

De telles pratiques sont illégales, illégitimes, nulles et non avenues et doivent cesser. Elles violent le droit international humanitaire, la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, nombre d'entre elles ayant été adoptées par ce Conseil. Elles constituent une grave violation des obligations et engagements d'Israël en tant que Puissance occupante.

Pour le Royaume hachémite de Jordanie, dirigé par S. M. le Roi Abdullah Bin Al Hussein, la profanation de la Ville sainte est une ligne à ne pas dépasser. Jérusalem sera toujours une priorité pour notre pays et nous ne ménagerons aucun effort pour la préserver, protéger et maintenir les lieux saints musulmans et chrétiens, sauvegarder le caractère et l'identité arabes de la ville, mettre fin à l'occupation israélienne et aider les habitants héroïques de cette ville. La communauté internationale doit sans plus tarder exiger d'Israël qu'il réponde de ses actes et mette fin aux violations qui compromettent les perspectives de paix et imposent une situation de fait accompli. La Jordanie appelle la communauté internationale à veiller à ce qu'aucune mesure irresponsable mettant en péril les chances de négociations entre les deux parties ne soit prise.

La Jordanie salue les positions claires exprimées récemment par la communauté internationale, et notamment le Quatuor, qui a souligné l'importance de Jérusalem et a réaffirmé que Jérusalem-Est faisait partie intégrante des territoires occupés en 1967. La communauté internationale a également condamné les activités de peuplement à Jérusalem-Est et dans les autres territoires palestiniens occupés, qui constituent toutes des violations flagrantes du droit international humanitaire et des obligations d'Israël au titre de la Feuille de route.

Les colonies de peuplement israéliennes et leur construction qui se poursuit constituent un fardeau insupportable pour les Palestiniens, leurs déplacements et leur développement et un véritable obstacle aux efforts internationaux et régionaux visant à relancer les négociations. Elles compromettent les chances d'un règlement pacifique et d'un futur État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant. Nous appelons Israël à cesser immédiatement et complètement toutes ces activités dans les territoires palestiniens occupés, à commencer par Jérusalem-Est, y compris dans le cadre de la prétendue croissance naturelle.

L'instauration de la paix nécessite une rupture radicale avec le statu quo tragique dont sont victimes les Palestiniens dans les territoires occupés, en particulier dans la bande de Gaza. Nous appelons la communauté internationale, qui a ici une responsabilité humanitaire et juridique, à soutenir nos frères et sœurs palestiniens, à fournir une aide humanitaire pour mettre fin à leurs souffrances et aux conséquences de celles-ci, à prendre des mesures immédiates et efficaces pour amener Israël à se conformer à la résolution 1860 (2009), et à œuvrer à la levée du blocus imposé dans la bande de Gaza. Nous-mêmes, en Jordanie, ne ménagerons aucun effort pour continuer de fournir un appui, sous une forme ou une autre, à nos frères et sœurs palestiniens, et pour informer tout un chacun de leurs profondes souffrances.

Israël doit savoir qu'il ne pourra pas compter indéfiniment sur l'occupation, les murs et le pouvoir militaire. Il ne peut être régi par un complexe obsidional. Israël ne connaîtra jamais de paix durable et véritable tant qu'il ne pourra pas s'intégrer naturellement dans son environnement et cohabiter paisiblement avec d'autres pays de la région.

L'attachement collectif explicite des États arabes et islamiques, qui représentent plus d'un tiers des membres de l'ONU, à l'instauration de cette paix est visible dans leur appui à l'Initiative de paix arabe adoptée au sommet de Beyrouth en 2002. Il représente un point de départ essentiel pour traiter tous les aspects du conflit israélo-arabe. Aujourd'hui, nous réitérons notre appel afin que l'on mette à profit cette occasion historique qu'offre l'Initiative de paix arabe pour mettre un terme au conflit et rétablir une paix juste et globale sur la base de la solution des deux États, pour mettre fin à l'occupation de tous les territoires syriens et libanais, et pour garantir la paix et la sécurité de tous les États et peuples de la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Comme le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, l'a indiqué au cours de son exposé, la Norvège a présidé hier à Madrid la réunion semestrielle du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, le mécanisme de coordination de la communauté internationale des donateurs. Le but de cette réunion était de dresser le bilan de la mise en œuvre du plan biennal du Gouvernement palestinien et d'examiner la voie à suivre. Lancé en août 2009, le plan exprime une vision politique des modalités de création d'un État palestinien et constitue le cadre principal de l'engagement de la communauté internationale des donateurs.

Le Premier Ministre palestinien, M. Fayyad, a indiqué que son gouvernement était sur la bonne voie pour la mise en œuvre du plan. Certains secteurs ont besoin d'une attention accrue, tandis que d'autres se développent au-delà de toute attente. Mais, dans l'ensemble, l'Autorité palestinienne progresse vers son objectif : avoir mené à bien le processus d'édification de l'État d'ici fin 2011. Selon les termes utilisés par le Premier Ministre, nous aborderons bientôt la dernière ligne droite du processus d'édification de l'État palestinien et nous apercevons les premiers contours d'une structure de l'État palestinien.

Pourtant, l'économie palestinienne est souffrante. Bien que la croissance économique de 2009 soit estimée à environ 7 %, il n'est pas certain que cette croissance se maintienne, à moins qu'Israël continue d'assouplir les restrictions imposées et permette à l'économie palestinienne de s'épanouir. La liberté d'accès et de circulation des biens et des personnes dans tout le territoire palestinien est une condition *sine qua non* de la viabilité de l'économie palestinienne. Jérusalem-Est représente 12 % de l'économie palestinienne et doit faire partie intégrante de la Cisjordanie. L'Autorité palestinienne estime à 500 millions de dollars ses pertes annuelles de revenus dues au blocus de Gaza, ce qui représente environ 42 % du soutien budgétaire prévu pour 2010 par la communauté des donateurs à l'attention de l'Autorité.

Il y a cependant des limites à ce que peut entreprendre l'Autorité palestinienne grâce à l'appui financier de la communauté des donateurs pour faire évoluer le programme de réforme, en l'absence de

processus de paix digne de ce nom et de règlement négocié de la situation. Il arrive un moment où les questions fondamentales qui font obstacle à la solution des deux États doivent être discutées et réglées, pour enfin ouvrir la voie à la création de l'État palestinien. La Norvège appuie fermement les efforts entrepris par les États-Unis d'Amérique pour reprendre les négociations et continuera de travailler aux côtés de la communauté internationale des donateurs pour veiller à ce que l'appui dont bénéficie le plan biennal soit maintenu intégralement. Toutefois, on ne peut compter sur un soutien sans conditions des donateurs : si la communauté des bailleurs de fonds ne peut voir chez les parties une ferme détermination à s'engager véritablement dans un processus de paix sérieux, assorti d'un échéancier précis pour la conclusion des négociations et l'application de la solution des deux États, la volonté de continuer à financer le projet d'édification de l'État palestinien s'amenuisera, ce qui remettra en cause tout ce que nous avons accompli ces 17 dernières années.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, les avertissements soulignant le tournant critique auquel nous sommes parvenus n'ont pas manqué au cours des années. Toutefois, je voudrais souligner un élément qui a modifié le paysage. La notion d'État palestinien a évolué peu à peu, passant du simple concept au caractère de possibilité, et enfin à présent, à en juger par les comptes rendus entendus à la réunion d'hier du Comité de liaison, à une réalité à portée de main. L'Autorité palestinienne nous a livré une échéance pour l'achèvement du processus d'édification de l'État. Il est temps que les parties nous donnent une échéance pour la conclusion des négociations sur le statut final.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Loulichki** (Maroc) (*parle en arabe*) : Je souhaite tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public dans le cadre du programme intensif de la présidence japonaise du Conseil de sécurité pour ce mois, à la lumière, en particulier, de la situation délicate que connaît actuellement le Moyen-Orient. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé détaillé sur les faits récents survenus dans la région.

Nous appuyons naturellement les déclarations faites par le représentant du Koweït au nom du Groupe des États arabes, par le représentant de la Syrie au nom

de l'Organisation de la Conférence islamique et par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Néanmoins, je voudrais formuler un certain nombre d'observations au nom de mon pays.

Je commencerai par dire qu'aucun observateur neutre des faits survenus récemment au Moyen-Orient n'a pu manquer de remarquer le contraste saisissant qui existe entre, d'une part, les initiatives et efforts inlassables et constants entrepris par la communauté internationale et, d'autre part, les faits regrettables qui se déroulent sur le terrain. Chaque fois que des possibilités de faire avancer le processus de paix se font jour, le camp israélien prend des mesures contraires afin d'entraver et d'étouffer dans l'œuf ces efforts constructifs de reprise du processus de négociation. La communauté internationale a pris note, à maintes reprises, des décisions extrêmement graves prises par Israël ces deux derniers mois. Or, quelques jours à peine après la décision prise début mars par le Comité ministériel arabe pour l'Initiative de paix arabe et en dépit de toutes les objurgations et tentatives de les en dissuader, les autorités israéliennes ont fait part de leur décision, illégale et immorale, d'autoriser la construction de 1 600 logements à Jérusalem-Est.

Suite à cela, au début de ce mois, les dirigeants arabes réunis au sommet en Jamahiriya arabe libyenne ont décidé, entre autres, de réaffirmer que les négociations demeuraient, pour la partie arabe, un choix stratégique s'agissant de rétablir les droits usurpés et ainsi de parvenir à une paix juste et globale, à laquelle nous aspirons tous. Cependant, plutôt que de répondre favorablement à cette proposition, la partie israélienne a choisi de poursuivre la politique de l'escalade en prenant, en fin de semaine dernière, la décision dangereuse de faire part de son intention d'expulser de Cisjordanie des dizaines de milliers de Palestiniens, considérés *ipso facto* comme des étrangers dans leur propre pays, dans lequel leur présence serait donc illégale.

En dépit de leur gravité extrême, ces décisions s'inscrivent dans une longue série de pratiques qui ne servent qu'à dégrader davantage une situation déjà difficile, à renforcer les mouvements extrémistes et fondamentalistes violents et à affaiblir les défenseurs de la paix et ceux qui ont choisi le dialogue pour retrouver leurs droits légitimes sous l'égide de la communauté internationale et dans le cadre de la légitimité internationale. En ce qui concerne le processus de négociation, il est évident que certaines des décisions prises récemment par les autorités

israéliennes ne peuvent que vider les discussions de leur sens puisque ceux mêmes qui aspirent au succès des négociations et à la création si longtemps attendue d'un État sur leur territoire vont être expulsés de ces terres.

En raison des responsabilités qu'assume S. M. le Roi du Maroc en tant que Président du Comité d'Al Qods, la délégation de mon pays souhaite une nouvelle fois exprimer devant le Conseil de sécurité sa vive préoccupation quant aux décisions dangereuses que ne cessent de prendre les autorités israéliennes à Jérusalem-Est. À cet égard, nous assistons avec une grande inquiétude à l'intensification de la politique de colonisation illégale menée dans les territoires palestiniens occupés en général et à Jérusalem-Est en particulier, qui modifie la composition démographique de la ville et crée une nouvelle réalité visant à réduire au maximum la continuité territoriale de la présence arabe, ce qui anéantit les chances de parvenir à l'établissement d'un État palestinien viable.

Dans le prolongement de ces pratiques unilatérales, Israël a poursuivi sa campagne réprouvée contre les lieux saints musulmans, ciblant l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, en couvrant les actes de provocation des extrémistes israéliens destinés à empêcher les fidèles d'accéder en sécurité aux lieux de prière et en continuant de procéder à des fouilles et de creuser des tunnels sous la mosquée Al-Aqsa et aux alentours.

Face à cette situation, ma délégation a d'ores et déjà vigoureusement dénoncé la décision récente d'inscrire les sites musulmans d'al-Khalil et de Bethléem sur la liste du patrimoine israélien, qui vise directement à heurter des centaines de millions de musulmans ainsi que les défenseurs de la paix et de la coexistence dans cette Ville sainte. Compte tenu de la place centrale qu'occupe Jérusalem dans la crise du Moyen-Orient et de ce que cette ville symbolise dans toutes les religions, nous demandons à la communauté internationale, et en premier lieu au Conseil de sécurité et au Quatuor, d'assumer ses responsabilités et de ne plus se contenter de parler mais d'agir afin de faire cesser ces pratiques et d'ouvrir la voie à des négociations sensées et résolues.

La communauté internationale, qui est consciente de la gravité des événements survenus récemment dans les territoires palestiniens occupés et de leurs répercussions sur la sécurité et la paix internationales, doit de ce fait prendre une position plus ferme et plus

efficace afin de créer les conditions minimales nécessaires à la relance de véritables négociations permettant de préserver les intérêts communs fondamentaux de tous les peuples de la région et, par là, de leur assurer une atmosphère de paix, de sécurité et de coopération.

Le Royaume du Maroc, pour sa part, continuera d'œuvrer en ce sens dans le cadre du Comité pour l'Initiative de paix arabe afin de trouver une solution durable et globale, par le biais de négociations, aux questions liées au statut final et, particulièrement, celles de Jérusalem, en raison de son importance et de son poids. Toutefois, cette solution juste et globale ne pourra être appliquée que si Israël se retire de tous les territoires arabes occupés, y compris les hauteurs du Golan syrien et le reste du territoire libanais occupé, et si un État palestinien viable, avec Jérusalem pour capitale, est créé.

À cet égard, le Royaume du Maroc continue de suivre avec grand intérêt les efforts accrus déployés par le Gouvernement des États-Unis et le Quatuor, compte tenu, notamment, des obstacles qui entravent le processus de négociation. Nous saluons également tous les autres efforts internationaux – notamment ceux de l'Union européenne –, et nous espérons qu'ils aboutiront à la reprise de négociations sérieuses et sincères, fondées sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le mandat de Madrid, les accords et ententes entre les parties, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route, tels qu'approuvés par la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Mashabane** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril.

Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs précédents pour présenter nos sincères condoléances à la République populaire de Chine suite au séisme dévastateur qui a fait de nombreuses victimes.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, de son exposé complet sur la situation au Moyen-Orient.

Comme nous l'avons déjà indiqué à de nombreuses reprises, nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités sur cette question en faisant montre d'équité, d'esprit de justice et de cohérence. À l'heure où nous sommes réunis aujourd'hui, les territoires palestiniens occupés et l'État d'Israël, ainsi que l'ensemble de la région du Moyen-Orient, continuent de vivre dans l'insécurité. Cette insécurité résulte de la poursuite de l'occupation illégale du territoire palestinien par l'État d'Israël, de la poursuite du blocus illégal de la bande de Gaza, des activités illégales de colonisation dans les territoires occupés de Palestine, de l'incapacité de donner droit à la revendication légitime au retour des réfugiés palestiniens de la diaspora ainsi que de la poursuite des tirs de roquettes Qassam dirigés en représailles vers Israël depuis le territoire palestinien. À ces activités s'ajoute l'impossibilité de parvenir à un règlement négocié de la question des territoires palestiniens occupés.

Le Gouvernement sud-africain a fait part de sa préoccupation face à la récente annonce faite par Israël concernant les implantations de colonies de peuplement à Jérusalem-Est et à sa décision d'inscrire les sanctuaires d'Hébron et de Bethléem, en Cisjordanie, sur la liste du patrimoine national israélien.

L'Afrique du Sud déclare que ces activités de peuplement ainsi que la décision d'Israël de revendiquer ces lieux saints situés dans deux villes de Cisjordanie sapent la confiance et menacent le processus de paix. Par ces actions, Israël tente une nouvelle fois d'exercer un plus grand contrôle en Cisjordanie et de créer une nouvelle réalité sur le terrain. L'Afrique du Sud rappelle que ces actions israéliennes entravent la reprise de négociations en vue de sortir le processus de paix au Moyen-Orient de l'impasse où il se trouve et qu'elles sont contraires à l'instauration du climat de confiance nécessaire à la poursuite de ce processus. Nous demandons donc à Israël de cesser immédiatement toutes ses activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé et de s'abstenir de toute nouvelle mesure à Jérusalem-Est qui pourrait entraîner une escalade de la violence dans la région.

Ma délégation note également avec préoccupation les activités et les politiques du Gouvernement israélien et de ses forces militaires visant à créer une nouvelle réalité sur le terrain. Ces actes de provocation de la part de la Puissance occupante – comme

l'illustrent ses politiques de peuplement, ses récentes ordonnances qui risquent d'entraîner la déportation de milliers de Palestiniens, ses raids aériens sur des zones palestiniennes et son blocus illégal de Gaza – continuent de causer souffrances et destructions et d'avoir une incidence négative sur les services sanitaires et éducatifs et sur la situation socioéconomique et humanitaire en Palestine.

L'Afrique du Sud est profondément préoccupée par le fait qu'Israël interdise l'importation de matériaux de construction à Gaza, ce qui sape et met à mal les efforts de reconstruction après les attaques destructrices et dévastatrices sur Gaza. En tant que Puissance occupante, Israël a des obligations claires et spécifiques en vertu du droit international. Israël doit répondre aux appels de la communauté internationale demandant qu'il mette fin au blocus illégal qui a exacerbé les souffrances de la population civile. Le blocus et les restrictions qu'il impose violent le droit international humanitaire, y compris la quatrième Convention de Genève, et sont contraires à la volonté de la communauté internationale, exprimée dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003) et dans l'Initiative de paix arabe.

Ma délégation se félicite de la récente réunion du Quatuor tenue le 19 mars 2010 à Moscou et des efforts déployés actuellement par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour relancer les pourparlers indirects devant mener à des négociations en vue de régler toutes les questions relatives au statut final.

Pour terminer, l'Afrique du Sud soutient que la création d'un État palestinien indépendant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans les frontières de l'armistice du 4 juin 1967; le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris la Cisjordanie et Jérusalem-Est, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973); et la garantie du droit de retour de tous les réfugiés palestiniens tel qu'énoncée dans la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, sont le seul moyen de parvenir à un règlement juste, durable et global du conflit au Moyen-Orient.

À cet égard, les paroles et la bonne volonté de la communauté internationale ne suffisent plus. Une action efficace pour instaurer la paix au Moyen-Orient et la réalisation des aspirations légitimes de la Palestine à devenir un État sont nécessaires. Il faut tenir Israël responsable de ses actes. Une action du Conseil de sécurité, auquel incombe la noble

responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, serait certainement un pas dans cette direction.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

**M. Haroon** (Pakistan) (*parle en anglais*): Je tiens tout d'abord à présenter nos condoléances à la délégation chinoise suite aux pertes en vies humaines et aux dégâts causés par le tremblement de terre qui a frappé la Chine aujourd'hui. Nos pensées accompagnent les victimes.

La délégation pakistanaise tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'excellente façon dont vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité pendant votre présidence. Nous vous remercions également d'avoir organisé cette séance très importante.

Nous voudrions également remercier M. Lynn Pascoe qui nous a fourni des informations précieuses sur la situation actuelle dans la région.

Le Pakistan souscrit en outre aux déclarations faites par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la Syrie au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

La question du Moyen-Orient et le sort des Palestiniens représentent un défi majeur pour la communauté internationale depuis de nombreuses années. Après sept décennies de vains efforts pour régler le problème, il faut reconnaître, en tout cas, qu'un consensus en faveur de la paix semble se dégager aujourd'hui au sein de la communauté internationale. Les déclarations qui ont été faites ce matin le confirment. La question est maintenant de savoir comment matérialiser notre désir collectif de paix en un plan d'action crédible pour parvenir à un règlement politique général qui mettrait fin au cycle de violence et de conflit dans la région.

Tant que l'on ne mettra pas fin à la méfiance mutuelle et à la discorde, je ne suis pas certain que l'on pourra véritablement parvenir à un accord politique durable et viable. Pour ce faire, il faut que la communauté internationale demande très clairement à Israël de cesser les politiques de ses forces d'occupation qui ont transformé la Terre sainte en un ensemble de points de contrôle, de barrages routiers, de sièges et de murs de séparation. Ces politiques ont exacerbé la détresse humanitaire dans laquelle se

trouve le peuple palestinien en perturbant et en rendant sa vie encore plus misérable.

Cela n'est pas de bon augure pour l'instauration d'un climat de paix. Outre une amélioration de la situation humanitaire, il faut également que les autorités cessent toutes les provocations, dont, entre autres, les activités de peuplement, en particulier à Jérusalem-Est et ses alentours, et une tendance de plus en plus marquée à modifier le statut des lieux de prière centenaires – mosquées, églises et cimetières du peuple palestinien. Ces provocations étouffent les voix de la paix et de la concorde. Elles envoient aussi un message politique criant de mépris total pour les normes du droit international et de manque absolu de respect pour le patrimoine, la culture, l'histoire et les traditions.

Les dernières informations faisant état de l'imposition d'une ordonnance militaire permettant aux forces d'occupation d'expulser arbitrairement les Palestiniens de la Cisjordanie et de Gaza sont encore plus inquiétantes. Dernièrement, le monde a été assailli d'activités extrajudiciaires, extraconstitutionnelles et autres, et cette ordonnance en est le dernier exemple. Imposée sous couvert d'un soi-disant contrôle juridique accru, elle sera un nouvel outil pour déporter et emprisonner le peuple palestinien. Une telle mesure va non seulement vicier l'atmosphère, qui doit être propice à la paix, mais jeter aussi le doute sur l'attachement d'Israël à un règlement politique négocié.

Il est essentiel que les mesures répressives et provocatrices cessent si l'on veut créer un climat propice à la mise en œuvre des stratégies de paix dans les délais prévus. Dans ce contexte, nous notons avec satisfaction la stratégie énoncée dans la déclaration publiée le 19 mars 2010 à Moscou par le Quatuor pour le Moyen-Orient. Toutefois, le Quatuor doit faire suivre ses paroles d'efforts politiques plus énergiques en faveur d'un dialogue soutenu en vue d'un règlement final, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous pensons que les engagements pris par le Quatuor ne dispensent nullement le Conseil de sécurité de jouer son rôle, au contraire ils le renforcent. Nous espérons que le Conseil, qui a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, continuera d'œuvrer à l'application de ses résolutions pertinentes.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le plein appui du Pakistan à une paix durable pour tous les habitants

de la région et notre ferme attachement à l'avènement d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable, avec Al Qods Al Charif pour capitale, vivant côte à côte et dans la paix avec tous ses voisins.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

**M. Núñez Mosquera** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions remercier M. Pascoe pour l'exposé qu'il nous a présenté ce matin. Nous nous associons aux condoléances qui ont été exprimées au peuple et au Gouvernement de la République populaire de Chine à la suite du séisme qui vient de frapper ce pays. Le peuple cubain est solidaire du peuple chinois.

Cuba appuie la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Conseil de sécurité examine périodiquement la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Toutefois, peu de progrès ont été réalisés. La situation dans la région, en particulier dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, est caractérisée par l'instabilité et l'insécurité.

La poursuite de l'occupation illégale des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes par Israël demeure l'obstacle principal à l'instauration d'une paix juste, durable et globale dans la région. En violation flagrante du droit international et contrevenant ainsi aux objectifs du processus de paix, Israël, Puissance occupante, poursuit, entre autres, la construction illégale du mur de séparation, qui traverse toute la Cisjordanie, notamment à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est.

Les activités d'implantation de colonies, même après le moratoire partiel et temporaire décrété en novembre 2009, se sont poursuivies sans relâche. Actuellement, plus de 3 700 logements sont en construction et plus de 200 logements palestiniens ont été démolis pour mener à bien ces activités illégales.

Cuba se déclare gravement préoccupée par la poursuite de la démolition des maisons palestiniennes par les Israéliens et des expulsions des familles palestiniennes à Jérusalem-Est, ainsi que d'autres actes illégaux d'incitation, de provocation et d'agression commis par les colons extrémistes contre la population palestinienne et les Lieux saints. Cela rend la situation actuelle explosive et dangereuse.



Les vastes ravages matériels, économiques et sociaux causés par ces pratiques illégales et destructrices de colonisation nuisent considérablement au processus de paix et pourraient préjuger du résultat d'un accord sur le statut final de Jérusalem.

Ces mesures et politiques israéliennes constituent des violations graves et flagrantes du droit international, de la Charte des Nations Unies, des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, de même que de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004.

La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, doivent réagir de toute urgence aux mesures dangereuses et illégales adoptées par Israël dans le but d'entraver et de faire échouer les initiatives de paix, avant même leur mise en œuvre, afin de continuer à consolider son occupation illégale du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, et d'annexer de fait de nouvelles terres palestiniennes.

On ne saurait permettre à Israël de continuer à commettre des violations graves et flagrantes du droit international. La communauté internationale doit exiger d'Israël qu'il respecte ses obligations, notamment celles qui découlent de la quatrième Convention de Genève, et qu'il mette fin à toutes ses politiques et pratiques illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

La situation dans la bande de Gaza, après l'attaque brutale commise par Israël il y a un an, est intenable. Les bouclages et les restrictions à la liberté de circulation et à l'accès des personnes et des biens, notamment de fournitures humanitaires et médicales, ont rendu pratiquement impossibles le relèvement et la reconstruction de la zone et encore plus précaires les conditions de vie de la population.

La communauté internationale ne peut pas rester indifférente. Elle doit prendre toutes les mesures concrètes possibles pour qu'Israël mette fin à ces politiques inhumaines et illégales qui exacerbent les tensions au sein de la population palestinienne. Cuba exhorte de nouveau Israël à lever son blocus cruel et illégal et à autoriser que les fournitures soient acheminées sans entrave dans la bande de Gaza.

Cuba réaffirme que toutes les mesures et actions prises ou devant être prises par Israël, Puissance occupante, dans le but de modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé et sa structure institutionnelle, ainsi que les mesures

israéliennes visant à y imposer sa juridiction et son administration, sont nulles et non avenues et sans effet juridique.

Nous réaffirmons également que toutes ces mesures et actions, y compris la construction et l'expansion illégales des colonies israéliennes dans le Golan syrien depuis 1967, constituent des violations du droit international, des accords internationaux, de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, et de la quatrième Convention de Genève, et un défi à la communauté internationale. Cuba exige qu'Israël se retire totalement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

Cuba réaffirme qu'il est en faveur d'une paix juste et durable pour tout le peuple de la région du Moyen-Orient, qui mette fin à l'occupation de tous les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967 et qui, grâce à la création de l'État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, garantisse au peuple palestinien l'exercice du droit à l'autodétermination.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Ali** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil et, ensuite, m'associer, ainsi que ma délégation, aux déclarations faites par les représentants de l'Égypte et de la Syrie, au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique, respectivement. Troisièmement, je voudrais exprimer mes condoléances à la République populaire de Chine pour les pertes en vies humaines et les dégâts causés par le séisme qui vient de frapper ce pays.

En construisant des milliers de nouveaux logements illégaux dans le territoire palestinien occupé, Israël anéantit toute chance de paix au Moyen-Orient. Ce faisant, Israël se place résolument du mauvais côté de l'histoire, alors que le reste du monde a choisi la voie de la paix ou s'achemine vers la paix. Ces actions lui ont également valu les condamnations unanimes, sans précédent et d'une fermeté exceptionnelle, de la communauté internationale.

Israël se retrouve complètement isolé. Mais, plus inquiétant encore, le fait qu'Israël s'entête à construire ces colonies est une autre illustration parlante de son comportement habituel, ce qui prouve sa réticence

générale à prendre des mesures susceptibles de conduire à la paix, qui, d'abord et avant tout, requiert le compromis. Parmi d'autres exemples, je citerai la construction du mur de séparation qui empiète sur le territoire palestinien; l'expulsion de familles palestiniennes et la destruction d'habitations palestiniennes; la révocation des titres de séjour des Palestiniens de Jérusalem-Est, ce qui leur interdit de vivre dans la ville où ils sont nés; le nouvel ordre militaire israélien qui donne aux forces d'occupation israéliennes le pouvoir de déporter les Palestiniens de Cisjordanie considérés comme s'étant infiltrés dans le territoire occupé, et les agressions incessantes des colons israéliens illégaux contre les Palestiniens et la réticence des autorités judiciaires israéliennes à agir pour faire cesser ou même prévenir ces agressions.

Ce comportement constitue manifestement un défi aux nombreuses résolutions du Conseil de sécurité qui demandent à Israël d'y mettre un terme et de s'abstenir d'y recourir et de se conformer au droit international et à la quatrième Convention de Genève. Surtout, il étouffe dans l'œuf le règlement viable qui prévoit deux États en modifiant les faits sur le terrain. C'est pourquoi la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, doit tenir Israël responsable de ses mesures illégales et mettre un terme à cette occupation.

Le blocus imposé par Israël à Gaza ravagée par la guerre est une forme de punition collective proscrite par le droit international. Il contraint 1,5 million d'habitants de Gaza à vivre dans des conditions déplorables. Nous exhortons Israël à lever ce blocus inhumain pour permettre la circulation des produits de première nécessité, notamment les matériaux de construction. De plus, il importe que les parties concernées et les organes compétents de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, agissent conformément aux résolutions 64/10 et 64/254 de l'Assemblée générale pour traduire en justice les auteurs de crimes identifiés dans le rapport Goldstone (A/HRC/12/48).

Le règlement de ces problèmes exige que la communauté internationale déploie toute son énergie et ses efforts pour instaurer une paix globale dans la région et restaurer les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à un État indépendant de Palestine. Cela exige, entre autres, que le Conseil fasse preuve de volonté politique pour mettre en œuvre ses propres résolutions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Al Habib** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, joindre ma voix à celles des autres orateurs pour exprimer nos condoléances et notre sympathie à la délégation chinoise à la suite du tremblement de terre qui s'est produit aujourd'hui dans ce pays.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence et d'avoir organisé le présent débat public en cette période cruciale. La question à l'examen est de la plus haute importance, et la présente séance est d'autant plus importante qu'elle se tient à un moment où le sort du peuple palestinien est en jeu compte tenu de diverses propositions de paix sans effet et de la poursuite des plus haineuses exactions commises contre ce peuple, particulièrement à Gaza et à Jérusalem-Est. Bien que plus d'une année se soit écoulée depuis la fin de la violente attaque contre Gaza, la reconstruction des zones, édifices et infrastructures détruits et endommagés est rendue pratiquement impossible par le blocus persistant imposé par le régime israélien. Les organismes de secours continuent de travailler à Gaza dans un environnement extrêmement difficile pour venir en aide à ceux qui sont désespérément dans le besoin, particulièrement les enfants, les femmes et les autres personnes vulnérables dans la région.

Le problème du Moyen-Orient n'est pas l'absence de plans de paix, mais plutôt l'absence d'une bonne compréhension et d'une lecture correcte des causes profondes de la crise. Comme nous l'avons maintes fois affirmé, le problème fondamental de cette crise qui perdure est l'occupation illégitime des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes, et l'intransigeance du régime israélien à l'égard de tous les principes du droit international. En outre, des tentatives répétées d'introduire des éléments externes en tant que facteurs principaux entravant le prétendu processus de paix et la préservation de la stabilité de la région, dans le but de détourner l'attention des causes profondes de la crise, d'échapper à sa responsabilité pour les crimes commis et de fuir ses responsabilités, ont été partie intégrante de la politique du régime israélien depuis sa malheureuse création.

Les responsables israéliens, conformément à cette politique, plutôt que de répondre devant l'opinion publique internationale de leur bilan sans précédent de

non-respect de tous les principes humanitaires et des droits de l'homme et de leur longue et sombre litanie de crimes et d'atrocités comme l'occupation, l'agression, le militarisme, le terrorisme d'État et les crimes contre l'humanité, ont toujours entrepris de faire des commentaires incendiaires et des allégations dénuées de fondement à l'encontre d'autres pays. Il est aujourd'hui communément admis que la mise au point clandestine et la possession illicite de 100 à 300 ogives nucléaires par le régime israélien et ses menaces constantes d'y recourir contre certains pays, constituent une menace particulièrement grave à la paix et à la sécurité internationales.

Le soutien flagrant que certaines puissances accordent au régime israélien est une des réalités les plus amères du monde contemporain. En bloquant toute action contre les politiques inhumaines et les actes de ce régime dans toutes les parties du monde, ses partisans lui donnent carte blanche pour violer sans retenue et en toute impunité les droits internationalement reconnus du peuple palestinien et des autres peuples de la région.

S'agissant de la question de la Palestine, il est regrettable de constater que l'inaction des organes compétents de l'ONU face aux politiques et pratiques illégales du régime israélien a encouragé ce dangereux régime à poursuivre ses crimes contre le peuple palestinien sans défense. Acquérir systématiquement des terres palestiniennes au moyen de politiques et de pratiques illégales, tuer et blesser des centaines de Palestiniens et provoquer des crises humanitaires sans précédent en Palestine fait partie intégrante des activités normales de ce régime brutal.

Les attaques répétées contre les lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem; la poursuite de la construction du mur de séparation et des fouilles effectuées à l'intérieur et autour de la sainte mosquée; la révocation des titres de résidence des Palestiniens dans la ville; l'expulsion par la force de familles palestiniennes de la ville; et l'imposition de sévères restrictions à la circulation comptent parmi quelques-uns des actes illégaux commis par le régime israélien en Cisjordanie.

Malgré une ferme condamnation internationale, les colonies de peuplement illégales se développent à un rythme plus rapide que par le passé, et de plus en plus de maisons palestiniennes sont démolies. La décision illégale prise par ledit régime de construire de nouveaux logements est une mesure qui vise

incontestablement à modifier la composition démographique et les caractéristiques architecturales, culturelles et religieuses des territoires palestiniens, particulièrement à Jérusalem et alentour.

Il faut d'urgence mettre un terme à ces actes. On ne saurait permettre à des criminels enclins à commettre des atrocités d'exister. Ce conseil doit assumer les responsabilités qui lui incombent d'aider les Palestiniens et d'alléger les souffrances qu'ils endurent depuis longtemps sous l'occupation.

S'agissant de la suite donnée au rapport Goldstone (A/HRC/12/48), nous espérons vivement que, dans les prochains mois, quand les organes de l'ONU se pencheront à nouveau sur le rapport, ceux des membres du Conseil de sécurité qui apportent un soutien sans faille et indéfectible au régime israélien au mépris total des normes et principes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire adapteront leurs positions à l'exigence croissante de la communauté internationale, à savoir que justice soit faite et que les criminels de guerre de Gaza soient jugés.

Le régime israélien poursuit ses politiques expansionnistes et agressives contre le Liban en violant constamment son espace terrestre, maritime et aérien et en refusant de se retirer du territoire libanais occupé : les fermes de Chebaa, les collines de Kfar Chouba et la partie septentrionale du village d'Al-Ghajar. Il poursuit également son occupation du Golan syrien. Ce régime doit se retirer immédiatement et intégralement de ces territoires occupés conformément aux principes fondamentaux consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies.

Avant de terminer, je souhaiterais répondre à l'allusion que la représentante du régime israélien a faite ce matin à propos de mon pays. Je voudrais qu'il soit pris acte du fait que ma délégation rejette ses allégations et ses déformations infondées. Il s'agit encore une fois d'une tentative éculée faite par ce régime pour détourner l'attention de la communauté internationale de son arsenal nucléaire, ainsi que des politiques criminelles et des atrocités odieuses auxquelles il se livre dans la région, y compris ses crimes haineux perpétrés récemment contre les peuples palestinien et libanais.

Il faut absolument parvenir à un règlement juste et pacifique de la question de Palestine afin d'instaurer une paix et une stabilité globales et durables au Moyen-Orient et au-delà. À notre avis, seules la

justice, la fin de la discrimination et la fin de l'occupation de la Palestine et des autres territoires occupés rendront possible la réalisation d'une paix durable en Palestine et dans la région. Aujourd'hui, nous devons prendre des mesures collectives pour manifester notre appui sans réserve à la cause de la Palestine et aider ensemble ceux qui ont été privés de leurs droits. Espérons qu'il sera mis fin à l'oppression et à l'occupation et que la justice et la liberté prévaudront dans le territoire palestinien occupé.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nicaragua.

**M. Rosales Díaz** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer les condoléances du Gouvernement nicaraguayen à la Chine, ce pays frère frappé par un séisme ce matin. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence, et à vous remercier d'avoir convoqué le présent débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

État membre du Mouvement des pays non alignés, le Nicaragua souscrit sans réserve à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte en sa qualité de Président de notre mouvement. Qu'il me soit également permis de remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, pour l'exposé qu'il a présenté ce matin au Conseil.

Encore une fois, le Nicaragua condamne dans les termes les plus énergiques l'occupation illégale par Israël de tous les territoires palestiniens, syriens et libanais, et exige qu'il s'en retire immédiatement. Nous condamnons les politiques et pratiques israéliennes de construction et de non-démantèlement des colonies de peuplement, ainsi que le blocus inhumain imposé à Gaza et la politique de morcellement de la Cisjordanie et d'autres territoires palestiniens. Après avoir transformé la bande de Gaza en un cimetière, la force d'occupation a mis en place une politique d'écrasement total du peuple palestinien en procédant à la construction illégale de 1 600 nouveaux logements à Jérusalem-Est, violant ainsi le droit international, notamment la quatrième Convention de Genève. Israël a également inscrit à son patrimoine national, de manière illégale et provocatrice, deux lieux saints situés dans le territoire palestinien occupé.

Comme si cela ne suffisait pas, la force d'occupation a décidé de procéder à des expulsions massives en mettant en vigueur un ordre militaire qui,

s'il est mené à bien, permettra d'arrêter et d'expulser illégalement des dizaines de milliers de Palestiniens de leurs foyers en Cisjordanie. Cet ordre est non seulement illégal et contraire aux droits de l'homme, mais en plus de cela, son libellé est si général que, théoriquement, l'armée israélienne pourrait déporter tous les habitants palestiniens de Cisjordanie en les qualifiant d'infiltrés, réalisant ainsi son objectif de « nettoyer » la Cisjordanie de toute la population arabe.

Le Nicaragua rejette et condamne catégoriquement l'expansion illégale des colonies de peuplement et l'expulsion des habitants palestiniens. Le Nicaragua dénonce avec force les desseins et les actes d'Israël consistant à modifier la démographie de Jérusalem-Est en éliminant tout son caractère arabe. C'est là une preuve de plus qu'Israël n'envisage pas la solution des deux États vivant côte à côte. Israël, ne tenant aucun compte des appels lancés par la communauté internationale et au mépris des normes les plus élémentaires du droit international, viole la Charte des Nations Unies et tous les instruments relatifs aux droits de l'homme, fait fi des résolutions de l'ONU et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice consacrant l'illégalité du mur, perpétuant ainsi une occupation dure et brutale de la Palestine.

Pour une raison inexplicable, nombre de pays développés censés défendre les droits de l'homme continuent d'accorder leur appui politique, économique et militaire à Israël, dont ils récompensent le comportement en actualisant par exemple l'accord avec l'Union européenne, ou en l'invitant à devenir membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il est intolérable qu'Israël mène depuis 60 ans ces politiques et ces actions en toute impunité, ce qui révèle l'incapacité surprenante du Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

**M. Jayasekara** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple chinois pour les pertes en vies humaines et les dégâts matériels provoqués par le séisme dévastateur survenu aujourd'hui.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de féliciter votre délégation de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques pour son exposé.

Ma délégation estime que le règlement de la question palestinienne est la clef du rétablissement de la paix dans l'ensemble du Moyen-Orient, et que cela aura des répercussions ailleurs. Sri Lanka a toujours été favorable à un règlement pacifique de la question palestinienne et appelle toutes les parties à mettre intégralement en œuvre les résolutions adoptées par le Conseil et l'Assemblée générale sur les droits inaliénables du peuple palestinien et sur la réalisation de la solution des deux États. Nous espérons que bientôt viendra le jour où Israël, la Palestine et leurs voisins dans la région pourront coexister dans la paix et l'harmonie.

Nous demeurons extrêmement préoccupés par les souffrances et les épreuves considérables que le peuple palestinien continue de subir au quotidien à cause du blocus économique et de la grave situation que cela entraîne dans le territoire palestinien occupé. Nous notons que certaines restrictions imposées par le Gouvernement israélien ont été assouplies, mais nous exigeons qu'elles soient toutes levées. Si les restrictions continuaient d'être assouplies, le niveau de confiance entre toutes les parties concernées s'en trouverait renforcé. Le peuple palestinien souffre depuis trop longtemps et continue de vivre sous occupation. Le fait que ce peuple a été privé de son droit fondamental à un État – droit reconnu par l'Organisation des Nations Unies – en raison de l'occupation israélienne continue, a sérieusement porté atteinte à la progression des indicateurs socioéconomiques concernant la population de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est.

À cet égard, ma délégation estime que, dans l'intérêt d'une paix viable et durable sur le territoire palestinien, Israël doit se retirer de tous les territoires palestiniens occupés, jusqu'aux frontières de 1967. Israël doit mettre fin au blocus économique, à l'expansion illégale des colonies de peuplement et à la construction du mur de séparation. Modifier le caractère démographique du territoire palestinien ne fera qu'aggraver les tensions et l'animosité dans toute la région du Moyen-Orient.

L'Autorité palestinienne doit poursuivre la mise en œuvre de son plan de sécurité et mettre tout en œuvre pour renforcer l'ordre public et veiller à ce que son territoire ne soit pas utilisé pour mener des attaques illégales contre les civils israéliens. Il faut mener des enquêtes sur les allégations de mouvements d'armes illégaux. Les deux parties doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer la sécurité des civils.

Sri Lanka réitère son appui à l'Autorité nationale palestinienne dirigée par le Président Mahmoud Abbas. Nous insistons sur la nécessité de préserver et de protéger les institutions nationales et démocratiques, vitales pour le futur État palestinien indépendant. Par conséquent, nous exhortons les factions palestiniennes à se réconcilier rapidement et à se regrouper au sein de l'Autorité nationale palestinienne. La force du peuple palestinien réside dans son unité.

Ma délégation appuie les efforts internationaux visant à une reprise rapide des négociations et estime que l'unité du peuple palestinien est essentielle à l'instauration de conditions propices à la reprise prochaine du dialogue entre Israël et la Palestine. Par ailleurs, nous demandons instamment aux deux parties d'œuvrer à créer un climat favorable à la reprise des négociations. Nous regrettons que l'annonce de la construction de nouvelles colonies de peuplement ait infligé un revers au processus après les progrès déjà accomplis.

Nous restons également préoccupés par la situation qui règne dans le Golan syrien occupé, et notamment par le sort des détenus syriens. Nous appelons à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 497 (1981).

Sri Lanka réaffirme son soutien à une paix durable au Moyen-Orient, qui passe par le règlement pacifique de la question palestinienne.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à M. Zahir Tanin, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

**M. Tanin** (*parle en anglais*): Avant de commencer, je voudrais prendre quelques moments pour saluer la mémoire de ceux qui ont perdu la vie suite au séisme qui a frappé aujourd'hui l'ouest de la Chine. Les informations qui continuent de nous parvenir montrent que cet événement tragique et ses suites auront des répercussions sur des dizaines de milliers de vies, sans parler des centaines de morts et des milliers de blessés. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien exprime sa solidarité avec le peuple chinois, dans l'œuvre de reconstruction qui l'attend. Je voudrais présenter nos condoléances les plus sincères à la délégation chinoise et l'assurer de notre ferme appui, aujourd'hui et dans les jours et les mois à venir.

Monsieur le Président, en ma qualité de Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais vous féliciter de la façon exemplaire dont vous dirigez les travaux du Conseil de ce mois. Je voudrais également saluer l'Ambassadeur Emmanuel Issoze-Ngondet, du Gabon, et l'efficacité avec laquelle il a dirigé le Conseil pendant le mois de mars.

Au nom du Comité, je félicite le Secrétariat pour les séances mensuelles d'information organisées sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Ces exposés sont éminemment utiles, puisqu'ils nous informent sur les derniers faits survenus sur le terrain et les efforts déployés par les différentes parties prenantes, au sein de la communauté internationale, pour faire avancer le processus de paix.

Malheureusement, en ce moment même, il semble y avoir bien peu d'espoir de retournement décisif de la situation, l'enchaînement des événements sur le terrain nous étant par trop familier. La vie des Palestiniens et des Israéliens continue d'être gâchée par la violence. Le Comité a condamné l'utilisation par Israël de sa puissance militaire contre le peuple palestinien sous occupation, notamment dans le bombardement des quartiers de Gaza, ou bien les incursions dans les villes palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza ou encore la dispersion de manifestants non violents devant le mur de séparation construit illégalement sur le territoire palestinien. Le Comité a également condamné sans équivoque les tirs de roquettes qu'effectuent sans discrimination des groupes palestiniens à partir de Gaza et en direction d'Israël. La violence doit cesser, des deux côtés.

En outre, le Comité juge préoccupante et totalement inacceptable l'attitude du Gouvernement israélien qui consiste à continuer de faire ouvertement fi des nombreux appels de la communauté internationale, et notamment du Quatuor, à la cessation des activités illégales d'implantation de colonies en Cisjordanie occupée, et en particulier à Jérusalem-Est. Par ses récentes déclarations à cet égard, le Premier Ministre, M. Nétanyahou, a fait clairement savoir à la communauté internationale que la stratégie d'Israël était de poursuivre ses travaux de construction à Jérusalem, en violation du droit international. Parallèlement, la Puissance occupante a poursuivi les déplacements de résidents palestiniens de Jérusalem-Est par le biais des démolitions illégales de logements, des expulsions et du retrait de leur titre de séjour.

Le Comité est également vivement préoccupé par la nouvelle ordonnance militaire israélienne, entrée en vigueur hier, qui menace d'expulsion du territoire des milliers de résidents de Cisjordanie. Cette ordonnance participe de la politique israélienne de consolidation et de perpétuation de son occupation des territoires palestiniens par le biais de déplacements forcés de populations. La mise en œuvre de cette ordonnance constituerait une violation de la quatrième Convention de Genève, et notamment de l'article 49, qui interdit les transferts forcés, en masse ou individuels, ainsi que les déportations de personnes protégées hors du territoire occupé.

Il est absolument clair qu'en créant ces faits sur le terrain, la Puissance occupante porte atteinte aux efforts visant à relancer le processus politique et préjuge du résultat de négociations névralgiques sur le statut de Jérusalem dans le cadre des questions liées au statut permanent. Ces agissements vident de leur sens toutes ces négociations. Dans le même ordre d'idées, les actions et les politiques d'Israël relativement à la question des colonies de peuplement sont une menace grave à la perspective d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États. Il est évident que ces actions illégales et provocatrices des dirigeants israéliens compromettent aussi directement les efforts actuels de relance du processus politique entre les parties.

Le Comité appuie sans réserve l'exigence formulée par le Quatuor d'un gel par Israël de toutes les activités de construction de colonies de peuplement, du démantèlement des avant-postes et de l'arrêt des démolitions illégales de logements ainsi que des expulsions d'habitants de Jérusalem-Est. Ici, je voudrais souligner qu'il ne s'agit pas là de conditions préalables à la reprise du processus de négociations. Il s'agit d'obligations israéliennes en vertu de la Feuille de route, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil. Nous espérons que le gel de 10 mois décrété par le Gouvernement israélien relativement à l'expansion des colonies de peuplement sera généralisé, étendu à Jérusalem-Est et maintenu indéfiniment.

J'informe les membres du Conseil qu'à la fin de mars, le Comité a organisé son Séminaire annuel des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien. Le but de ce séminaire était d'appeler l'attention de la communauté internationale sur le programme de l'Autorité palestinienne intitulé « Palestine : la fin de l'occupation et la création de l'État », connu communément sous le nom de plan Fayyad. On peut

considérer que ce programme est la réponse palestinienne à la construction de colonies de peuplement par Israël, puisqu'il a pour but de créer unilatéralement des faits positifs sur le terrain. Contrairement aux activités d'implantation israéliennes, cependant, le programme de l'Autorité palestinienne est conforme au droit international et il est apprécié et appuyé par la communauté internationale. En outre, ce programme est de nature à favoriser un futur accord de paix, au lieu d'y faire obstacle. Le plan reflète la détermination des Palestiniens à se donner les moyens de prendre leur destin en main en assumant leur part de responsabilité et en créant des institutions étatiques dans le cadre de l'occupation israélienne en vue de mettre fin à cette occupation.

Ce programme porteur d'avenir élaboré par l'Autorité palestinienne mérite toute l'attention et l'appui concret de la communauté internationale. L'Autorité palestinienne a démontré sa capacité de transformer l'appui international en programmes d'État concrets, comme l'ont prouvé la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement de la transparence à tous les niveaux et dans tous les secteurs de son activité. Le plan Fayyad s'inscrit dans la suite logique de ces efforts.

Il faut se souvenir que ce programme n'est pas mis en œuvre sur une table rase politique : son sort est dès à présent, et restera, dans un avenir prévisible, intimement lié aux péripéties du processus politique. En fait, son succès se mesure à l'aune des progrès accomplis dans le domaine politique. Au niveau international, il va falloir œuvrer à la reconnaissance généralisée d'un État palestinien indépendant. À l'issue des deux ans prévus dans le plan, cette reconnaissance pourrait être consacrée dans une résolution du Conseil de sécurité qui fixerait clairement les frontières de l'État palestinien à partir des tracés antérieurs à 1967.

Le Comité a appuyé fermement le programme d'édification de l'État de l'Autorité palestinienne. Nous aimerions encourager les membres du Conseil de sécurité à appuyer la réalisation de ce plan, qui a déjà été approuvé par le Secrétaire général, le Quatuor et la Ligue des États arabes. En pesant de toute son autorité pour appuyer ce plan, le Conseil créerait le cadre politique nécessaire pour mettre fin à l'occupation et appliquer la solution prévoyant la coexistence des deux États, Israël et la Palestine, dans la paix et la sécurité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

**M. Jomaa** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je vous souhaite plein succès dans vos délibérations.

J'adresse également mes sincères condoléances à la délégation chinoise suite au tremblement de terre qui a frappé la Chine et a fait de nombreuses victimes et des dégâts considérables.

Depuis le dernier débat public du Conseil de sécurité tenu en janvier sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, les parties prenantes au processus de paix ont déployé d'intenses efforts, et la communauté internationale s'est efforcée de créer les conditions propices à une reprise des négociations afin de sortir de l'impasse dans la région. À l'époque, nous envisagions une détente et une amélioration de la situation qui auraient relancé les négociations. Cependant, ces derniers mois, un certain nombre d'incidents et d'escalades ont aggravé encore davantage les tensions et la situation dans la région.

La position intransigeante d'Israël, l'intensification des activités de peuplement et les récents actes d'agression envers la population palestinienne ont miné les efforts de relance des négociations, en dépit du large appui de la communauté internationale et des efforts entrepris par les parties influentes concernées, en particulier les États-Unis d'Amérique, pour amener les deux camps à une reprise des pourparlers indirects en vue de mener à des consultations sur le fond portant sur les causes sous-jacentes du conflit. Ces efforts ont été appuyés par les États arabes dans une déclaration faite par le comité de suivi de l'Initiative de paix arabe, qui incarne une position constructive traduisant la volonté des pays arabes d'appuyer tout effort de nature à concrétiser leur volonté de paix.

Malheureusement, les appels lancés actuellement par plusieurs États et organisations régionales et internationales n'ont pas reçu de réponse positive des forces d'occupation israélienne, qui ont continué à manier la provocation et à désavouer les accords et mandats convenus précédemment en vue de parvenir à un règlement pacifique de la situation. À cet égard, je voudrais réaffirmer la condamnation totale de mon pays à l'égard de la politique israélienne de maintien du statu quo. Je rappelle à ce propos la déclaration du Président Zine El Abidine Ben Ali, lors du récent sommet arabe de Syrte, en Libye, dans laquelle il a dit que

« la persistance d'Israël dans ses agissements provocateurs, dans ses tentatives d'imposer le fait accompli et dans son action préméditée à faire avorter toute démarche sérieuse en faveur de la relance des négociations ne peut qu'attiser les sentiments de frustration et de déception chez les peuples arabes et les forces éprises de paix, partout dans le monde, et favoriser l'escalade de la tension et la détérioration de la situation dans la région ».

Je rappelle aussi la position de Son Excellence en cette même occasion concernant le rejet des plans israéliens visant à modifier l'identité de la Ville sainte et à en expulser la population, et cela, notamment, dans la partie est de la ville qu'Israël avait occupée en 1967 et qu'il tente, aujourd'hui, d'annexer, en déflant de manière flagrante la communauté internationale.

Dans une déclaration prononcée par son Ministre des affaires étrangères le 11 mars dernier, la Tunisie a dénoncé la décision du Gouvernement israélien de construire 1 600 logements à Jérusalem et en Cisjordanie. Ce plan a été dénoncé par toutes les parties concernées, y compris le Secrétaire général, dans sa déclaration du 9 mars, le Quatuor et un certain nombre d'organisations régionales et internationales. Malgré les positions claires, fermes et inébranlables adoptées sur ce point, les pratiques illégales d'Israël se sont poursuivies sans relâche, nécessitant une intervention immédiate et décisive de la communauté internationale pour obliger Israël à observer les résolutions de la légitimité internationale et ses engagements au titre des accords et résolutions précédents.

Le maintien d'un statu quo de plus en plus néfaste dans la bande de Gaza, qui provoque une crise économique, sociale et humanitaire à grande échelle; les activités de peuplement à Jérusalem et en Cisjordanie; la profanation des Lieux saints; le recours à la force contre des civils palestiniens et la négation de leurs droits fondamentaux; le déplacement forcé de nombreux Palestiniens de Cisjordanie et de Jérusalem; enfin, l'intransigeance d'Israël et les conditions impossibles qu'il a posées et qui entravent la reprise du processus de paix, tout cela va de toute évidence retarder et anéantir toute chance d'instaurer la paix que nous appelons tous de nos vœux. Tout cela se déroule dans une région mal armée pour supporter longtemps une situation tendue, qui continue de se dégrader, et qui constitue une véritable source d'inquiétude, en

même temps que de problèmes concrets et de tensions sur le terrain.

La Tunisie renouvelle une fois encore son appel aux partenaires internationaux, à commencer par le Quatuor, pour qu'ils redoublent d'efforts afin de forcer Israël à cesser ses actes de provocation et à s'investir sérieusement dans les efforts de paix. Soucieuse du respect des principes de paix et de justice, désireuse de parvenir à la détente et à la paix, la Tunisie exhorte la communauté internationale à soulager les souffrances du peuple palestinien, notre frère, en améliorant sa situation humanitaire, économique et sociale. Mon pays réaffirme qu'une paix juste, globale et durable ne pourra s'instaurer que par le dialogue et la négociation, ce qui exige des parties qu'elles s'abstiennent de tout acte de provocation et de violence, et de toute activité susceptible de préjuger l'issue des négociations sur les principales questions de fond du conflit israélo-arabe, en particulier la question de Jérusalem et des frontières du futur État palestinien.

La question palestinienne a toujours constitué priorité absolue pour la Tunisie, qui s'est constamment tenue aux côtés de son frère, le peuple palestinien, afin de l'aider dans sa lutte légitime pour recouvrer ses droits nationaux et créer un État indépendant sur son sol national. À cet égard, la Tunisie réaffirme son appui à tous les efforts sincères entrepris pour trouver une solution juste et durable au conflit israélo-arabe, une solution permettant de restituer les territoires arabes occupés sur la base des résolutions de la légitimité internationale et des mandats du processus de paix, y compris l'Initiative de paix arabe.

En ce qui concerne le Liban et la Syrie, deux pays frères, mon pays demande à nouveau qu'Israël se retire des territoires syriens et libanais occupés, dans le but de parvenir à un règlement global de tous les aspects de la crise au Moyen-Orient de manière à consolider les fondements de la paix et de la sécurité pour tous les peuples de la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

**M. Ntwaagae** (Botswana) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de participer au débat sur cette question délicate. Je tiens également à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Je remercie en outre la délégation gabonaise d'avoir présidé les travaux du Conseil de sécurité en mars.



À l'instar des précédents orateurs, je saisis aussi cette occasion pour présenter mes condoléances à la délégation chinoise suite au séisme dévastateur qui a malheureusement frappé son pays.

Dans l'ouvrage de Louis Fischer intitulé *The Essential Gandhi: An Anthology of His Writings on His Life, Work, and Ideas*, le mahatma Mohandas Karamchand Gandhi a évoqué la question d'Israël et de la Palestine avec plus ou moins de clairvoyance. Il a exprimé sa sympathie pour la communauté juive, persécutée depuis des siècles, avec laquelle il avait développé des relations intimes au cours de son exil en Afrique du Sud. Toutefois, il a noté que l'appel à un foyer national pour les Juifs au Moyen-Orient et la volonté des Arabes de faire de la Palestine leur patrie étaient tous deux aussi indéniables.

À l'évidence, aucune des parties n'avait plus de raisons d'imposer sa volonté à l'autre. Par la suite, en 1938, Gandhi dira « ce qui se passe en Palestine, de nos jours, ne saurait être justifié au nom d'un quelconque code moral de conduite ». Or, depuis plusieurs générations maintenant, la région du Moyen-Orient ne connaît pas la paix et la communauté internationale ne parvient pas à résoudre ce conflit.

Plus de 60 ans plus tard, nous ne parvenons toujours pas à trouver une solution durable à la situation du Moyen-Orient, notamment à faire avancer la question de la Palestine. Il est inconcevable que des peuples nés au même endroit, à ce que l'on pourrait croire, et qui ont autant de points communs ne soient pas en mesure de coexister en paix.

Comme le Botswana l'a déjà indiqué dans diverses instances, la solution des deux États est digne d'intérêt. Nous estimons qu'Israël et la Palestine doivent vivre côte à côte en tant que deux États souverains partageant non seulement une frontière mais aussi le même désir de paix, de sécurité et de prospérité.

Nous appelons donc les peuples du Moyen-Orient à faire preuve de la volonté et du courage nécessaires pour admettre l'absurdité de la guerre et reconnaître la valeur du dialogue. Ils doivent commencer à bâtir un avenir commun pour des générations qui ne connaîtront ni la violence ni le conflit mais reconnaîtront en revanche les valeurs de la tolérance, de la conciliation et de la concorde.

Pour la paix et la protection des vies civiles innocentes, toutes les résolutions pertinentes du

Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale doivent être pleinement mises en œuvre et respectées, et toutes les parties au conflit doivent adhérer rigoureusement aux principes humanitaires fondamentaux, au droit international et au droit international humanitaire.

Au fil des ans, les efforts diplomatiques internationaux se sont intensifiés en vue de créer un climat propice aux négociations qui doivent mener à une reconnaissance mutuelle et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. C'est pourquoi nous voudrions nous joindre à l'appel lancé aux deux parties par la communauté internationale, leur demandant de s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de divers instruments internationaux et de s'abstenir de toute mesure qui pourrait nuire à la dynamique du processus de négociation.

La poursuite de la campagne de violence et l'annexion incessante de nouveaux territoires dans la région sont des mesures des plus regrettables qu'il faut absolument éviter dans ce processus délicat visant à reformuler un accord de paix. Ceux qui emploient des stratégies aussi répugnantes risquent de compromettre leur propre crédibilité et leur intégrité en tant que partenaires sincères et engagés dans la recherche d'une solution à la situation au Moyen-Orient et d'un règlement de la question palestinienne.

Il serait bien plus gratifiant, et c'est d'ailleurs une obligation morale, d'être à l'origine de changements radicaux au Moyen-Orient, que de poser des actes de provocation, de démolir, d'envahir et de s'entre-déchirer sur le théâtre de la guerre. Ces changements sont nécessaires pour que, pour la première fois de mémoire d'homme, les enfants de cette région puissent eux aussi réaliser leurs rêves plutôt que de se heurter constamment à une situation conflictuelle et aux difficultés et pour qu'ils puissent, comme tous les enfants des autres régions du monde, vivre dans la dignité.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

**M. De Las Ovalles Colmenares** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*): Je voudrais moi aussi exprimer ma sympathie et mes condoléances à la République populaire de Chine, à la suite du séisme qui a frappé ce pays frère.

Nous tenons également à vous remercier, Monsieur le Président, de la manière avec laquelle vous présidez les travaux du Conseil de sécurité et à vous féliciter d'avoir organisé le présent débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, sous votre présidence.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée aujourd'hui par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République bolivarienne du Venezuela est convaincue de la nécessité de trouver une solution définitive, durable et négociée qui mette fin à la violence dans la région sans porter atteinte aux droits des peuples, ni à leur désir libre et légitime de protéger leur souveraineté. Ce conflit menace la paix internationale et c'est pourquoi nous appuyons les initiatives encourageant la tenue de pourparlers. À cet effet, il est important d'établir la confiance mutuelle, dans le cadre de la Feuille de route, dont la pertinence est indéniable.

Néanmoins, le Gouvernement israélien doit abandonner ses politiques de colonisation et accepter que Jérusalem-Est devienne la capitale de la Palestine.

Mon gouvernement appuie pleinement le programme de l'Autorité palestinienne pour l'édification d'un État palestinien. À cet égard, nous nous opposons au bouclage de Gaza et à la fermeture d'autres points de passage car ils constituent une violation du droit international humanitaire. Il est stupéfiant que, bien qu'il se soit prononcé en faveur de la solution des deux États, le Gouvernement israélien annonce la construction de logements destinés aux occupants israéliens dans le territoire palestinien. En violation flagrante du droit international humanitaire, Israël persécute, emprisonne et expulse tout Palestinien résidant en Cisjordanie. En outre, au moins 70 000 Palestiniens vivant dans la bande de Gaza risquent aujourd'hui d'être séparés de leur famille et de perdre leurs terres, leurs moyens d'existence et leur cadre social.

Le 24 mars, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, s'adressant au Conseil de sécurité (voir S/PV.6292), a insisté sur le fait que la quasi-totalité des troubles récents entre Israéliens et Palestiniens sont survenus dans des zones où les forces israéliennes sont présentes et qui sont habitées par des Palestiniens. Je voudrais également signaler que le Premier Ministre israélien n'a pas tenu compte des demandes de l'ONU et de la communauté internationale de geler les

activités de peuplement. Le bouclage de Gaza reste inacceptable et inhumain et doit cesser immédiatement. Nous appuyons également le Président Mahmoud Abbas dans sa demande de réouverture des institutions palestiniennes à Jérusalem-Est. Les obstacles visant à empêcher les Palestiniens de construire des logements sur leurs terres et d'avoir des activités agricoles violent le droit au développement économique, aggravant ainsi une situation qui met constamment en péril l'édification d'un État palestinien.

Les violations répétées, les actes d'agression et les autres activités israéliennes contre le Liban sont également les éléments d'une politique de déstabilisation manifeste menée par Israël dans la région. La violation constante de l'espace aérien, du territoire et des eaux territoriales du Liban, décrites par le Représentant permanent du Liban le 3 mars, confirment que ces menaces, nouvelles et anciennes, constituent une violation flagrante de la résolution 1701 (2006). De même, nous appuyons le Gouvernement syrien qui demande que la résolution 497 (1981) sur les hauteurs du Golan syrien soit respectée.

Le droit international interdit à Israël d'invoquer la conquête et la colonisation et, encore moins, la croissance naturelle au détriment des peuples voisins. L'expulsion du peuple palestinien de ses propres terres n'est nullement justifiable. C'est là une violation du principe le plus élémentaire du droit humanitaire qui est sans pareille dans l'histoire moderne. À cet égard, notre gouvernement souligne la nécessité de se référer au Chapitre II, en particulier les Articles 5 et 6, de la Charte des Nations Unies.

Il y a longtemps que le Gouvernement israélien ne respecte ni les principes des Nations Unies ni ceux de la justice internationale et nous ne pouvons pas attendre qu'il mette en œuvre en toute impunité sa nouvelle doctrine appelée « croissance naturelle ».

Enfin, nous devons saluer le courage du peuple palestinien face à l'adversité et à la politique de deux poids, deux mesures appliquée par la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 16 h 55.*